

Aide à la Restauration scolaire Rentrée 2023

Comme chaque année, le Conseil départemental va démarrer la campagne d'inscription au dispositif d'Aide à la restauration scolaire pour les collégiens haut-garonnais. Vous voudrez bien trouver ci-après, les informations relatives à cette campagne pour l'année scolaire 2023-2024 :

- **L'ouverture de la campagne d'aide est fixée au vendredi 2 juin 2023**, à l'adresse suivante : <https://ars.college.haute-garonne.fr>
- **A l'ouverture de la campagne, un mail et un sms seront adressés par le Conseil départemental à chaque famille** ayant déposé une demande d'aide à la restauration scolaire pour l'année scolaire en cours afin qu'elle renouvelle sa demande d'aide. Ce type d'envoi pourra être renouvelé et ciblé sur les familles d'un collège en particulier lors d'une journée de permanence.
- Afin d'informer les familles sur la campagne et les démarches de l'ARS **deux affiches** (à mettre si possible sur le panneau extérieur du collège) vous seront prochainement adressées **par la navette du courrier**.
- Pour toute la durée de la campagne, **une assistance téléphonique sera mise à la disposition des familles du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 au N° vert 0 801 801 808 (service et appel gratuits)**. Nous vous invitons à diffuser très largement ce numéro de téléphone auprès des familles de votre établissement.

- **L'accueil des familles à l'Hôtel du département sera assuré du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h45.** Dans la mesure du possible, nous vous invitons à orienter prioritairement les familles vers l'assistance téléphonique ci-dessus qui permet de gérer le dépôt de la majorité des demandes sans avoir à se déplacer.

RAPPEL

Pour une ouverture de droits dès le 1er trimestre de l'année scolaire 2023-2024, **les demandes des familles doivent être déposées complètes dans l'application jusqu'au vendredi 22 septembre 2023 inclus.** Au-delà de cette date, tout complément de dossier ou nouvelle demande sera prise en compte pour les 2ème et 3ème trimestres. **Nous vous invitons donc à sensibiliser les familles au dépôt ou renouvellement de leur demande en ligne au plus tôt, et si possible avant le 7 juillet, afin de préserver les délais d'instruction.** Les familles que vous auriez d'ores et déjà identifiées comme nécessitant un accompagnement pour déposer une demande doivent être impérativement orientées **vers le N° vert d'assistance téléphonique : 0 801 801 808 (service et appel gratuits).**

Comme vous le savez, la fonction « familles » présente dans l'application vous permet aussi d'introduire directement dans l'application la pièce justificative pour le renouvellement d'une aide, si la famille était déjà bénéficiaire l'année précédente (cf. guide joint). Aussi, aucun dossier de renouvellement d'aide, qu'il soit transmis par la navette du courrier ou par mail, ne sera pris en compte. La personne référente de notre service pour votre établissement reste à votre disposition pour toute information relative à cette fonction.

Une foire aux questions sur le dispositif (barème, calendrier, conditions d'octroi...) est également disponible sur eCollege31 en suivant le lien <https://www.ecollege.haute-garonne.fr/restauration-scolaire/aide-a-la-restauration-scolaire-foire-aux-questions-faq-/>

-
A NOTER : M. Yannick SANCHEZ est le nouveau responsable du dispositif d'Aide à la Restauration Scolaire et est secondé par Mme Fanny ROYER en tant que référente.

Pour toute question particulière, je vous remercie d'utiliser exclusivement l'adresse mail : ars@cd31.fr. **Aucune demande ne sera traitée en dehors de cette adresse.**

Toute l'équipe du service restauration scolaire vous remercie pour votre contribution et reste à votre disposition pour répondre à vos questions.